

FORMATION SSIAP2 CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE

(Enregistrement RS5642 du 10/12/2021, Ministère de l'Intérieur)



OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes dans les établissements recevant du public ou dans les Immeubles de Grande Hauteur pour effectuer les activités suivantes :

- Hygiène et Sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie
- Manager et former les agents Niveau 1
- Gérer le PCS en situation de crise
- Entretien et effectuer les vérifications élémentaires des installations de sécurité
- Gérer les incidents ascenseurs
- Délivrer des permis de feu



PRÉ-REQUIS

- Qualification PSC1 ou PSE (de moins de 2 ans) ou SST en cours de validité
- Aptitude médicale physique spécifique adaptée (de moins de 3 mois)
- SSIAP1 en cours de validité
- Justifier de 1607h d'exercice en tant que SSIAP1 au cours des 24 derniers mois.



DURÉE 77h



ÉQUIVALENCE – SUITE DE PARCOURS

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, des équivalences et/ou réduction de parcours sont possibles, après étude de dossier et sur justificatifs.

Après 3 années d'exercice, les titulaires du SSIAP2 peuvent poursuivre leur parcours vers la formation de Chef de Service de Sécurité Incendie (SSIAP3)



EFFECTIF

De manière réglementaire, l'effectif est plafonné à 12 personnes maximum



TARIFS / CALENDRIER

sur demande, après étude des possibilités d'adaptation du parcours de formation

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Être en capacité à :

- ✓ Gérer son équipe au quotidien
- ✓ Organiser le fonctionnement de l'équipe de sécurité
- ✓ Former des agents de l'équipe.
- ✓ Gérer un conflit interne à l'équipe ou avec une tierce personne.
- ✓ Contrôler l'état d'avancement et les résultats des actions engagées par l'équipe.
- ✓ Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport.
- ✓ Appliquer et faire appliquer par les agents les consignes et les procédures de sécurité et établir un planning des rondes.
- ✓ Gérer les incidents techniques
- ✓ Manipuler des systèmes de sécurité incendie
- ✓ Appliquer la réglementation du Code du travail en matière de sécurité incendie.
- ✓ Être chef du PCS en situation de crise et Conseiller techniques aux services de secours.

LIEUX DE LA FORMATION, CONTACTS ET MODALITÉS D'ACCÈS

La formation SSIAP 2 est proposée **sur le site de Bordeaux**. L'accès est possible sous réserve de conformité aux prérequis.
Agrément SSIAP délivré par le SDIS des Landes.

AGENCE DE BORDEAUX

6 rue du Pr Dangeard – Espace Masterclub E3 33300 Bordeaux

Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net

www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-033-2026-03-23-20210777096 délivrée par le CNAPS

Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».



Cette formation est accessible aux personnes handicapées, sous réserve d'aptitude médicale attestée par un certificat établi selon le modèle fourni. Une référente handicap est disponible au centre pour accueillir les personnes en situation de handicap et recueillir leurs besoins spécifiques.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005.

 **DURÉE** 77h

1 - RÔLE ET MISSION DU CHEF D'ÉQUIPE

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
- Organisation d'une séance de formation
- Gestion des conflits
- Evaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gestion des incidents techniques
- Délivrance du permis feu

3 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Règlementation du Code du Travail
- Commissions de sécurité et commissions d'accessibilité

4 - CHEF DU POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseil technique aux services de secours

Examen

2 - MANIPULATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité
- Installation fixes d'extinction automatique

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Vérification des acquis en cours de formation :

Evaluation théorique sous forme de QCM en cours de formation
Evaluation gestion de crise PC avec grilles d'évaluation et scénarios
Evaluation sur une mise en situation pédagogique avec grille d'évaluation.

La formation alterne les séquences théoriques et pratiques

La pratique comprend des mises en situation, des exercices d'extinctions sur feux réels, exercice de désenfumage.

Des visites applicatives sur des sites extérieurs à caractère obligatoire sont intégrées à la formation.

Modalités des épreuves certificatives :

L'examen comporte une épreuve théorique et 2 épreuves pratiques :

Épreuve écrite 1 (40 min) : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme

Épreuve orale 2 (15 min) : Animation d'une séance pédagogique

Épreuve pratique (20 mn) : exercice de gestion de PC en situation de crise

Le stagiaire doit valider les 3 épreuves pour réussir son ssiap 2. En cas d'échec à l'un de ces 3 épreuves ; il conserve le bénéfice de l'épreuve acquise pendant une durée de 12 mois.



Un diplôme est remis à l'issue de l'épreuve